

---

Procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024

---

Le 29 avril 2024 à 20h30, le Conseil municipal, convoqué de façon ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne Cesses, maire.

La séance a été publique.

Présents :

- Mesdames : Evelyne Cesses, Marie-Josée Metche, Marie Solange De Perthuis, Chantal Jalabert, Sandrine Durand, Laurence Holderle, Céline Lannes
- Messieurs : Jean-Paul Ribault, David Parker, Eric Lauth, Jean-Marc Allieux, Rémy Boyer

Procurations :

- M. Loup donne procuration à M. Ribault.
- Mme Gallois donne procuration pour M. Allieux.
- Mme Laffon donne procuration pour Mme Cesses.

Retard :

- Eric Lauth



# Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance	3
<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>3</b>
1. Approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour l'extension du cimetière	3
2. Approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts de Roques	4
3. Décision modificative n°1 budget communal	4
4. Autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par une opération d'ordre non budgétaire	5
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>6</b>
• Point fête de Pentecôte	6
• Point commission travaux du 22 avril	6
• Arrêté sens unique chemin de Pélimbert	6
• Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et des caniveaux	7
• Inauguration de la plaine des sports le 29 juin 2024 à 11h	7



La séance est ouverte à 20h38.

## Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire désigne Mme Durand comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 avril est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. Approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour l'extension du cimetière

Le permis d'aménager pour l'extension du cimetière a été déposé en décembre et un avis favorable des Bâtiments de France a été délivrée le 7 mars. Le permis d'aménager a été accordé le 22 mars. L'appel d'offres pour le choix des entreprises devrait être lancé dans les prochaines semaines. Le conseil approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement pour lancer les demandes de subvention auprès des différents organismes (État, Conseils Départemental et Régional et Agence de l'eau). Le montant total du projet s'élève à 170 329 € HT, dont 63 % de subventions prévues.

Mme le Maire présente le plan et le devis.

Laurence Holderle : où seront les poubelles ? M. Ribault : elles seront déplacées après le transformateur, chemin d'en Plassou.

M. Boyer : il faudra penser à mettre un passage piéton afin de faciliter l'accès aux poubelles.

Mme Lannes : y a-t-il un composteur ? Mme Jalabert : c'est prévu pour les fleurs.

M. Boyer : les poubelles seront-elles encerclées par une palissade ? Mme Cesses : oui

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14



## 2. Approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts de Roques

Des problèmes de stabilité et de dommages sur la pierre ont été constatés sur le monument aux morts du Hameau de Roques. Sa rénovation est programmée pour la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2024. Les travaux devraient être terminés pour la commémoration du 11 novembre. Le conseil approuve à l'unanimité le projet et le plan de financement pour lancer les demandes de subvention auprès des organismes (Conseil départemental et l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre). Le montant total de la rénovation s'élève à 8 289 € HT, dont 70 % de subventions prévues.

Mme le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé. Le monument est en mauvais état et il se fend. Le conseil regarde les photos actuelles du monument et le plan des travaux.

Il est indiqué que l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre donne une subvention à hauteur de 50%, car nous sommes une commune de moins de 2 000 habitants.

M. Lauth arrive à 20h44.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## 3. Décision modificative n°1 budget communal

Lors de l'élaboration du budget, une écriture comptable n'a pas été correctement faite. Le conseil, à l'unanimité, vote une décision modificative du budget afin de régulariser cette anomalie. En effet, seul le prix de vente d'une immobilisation (cession d'un bien) doit faire l'objet d'ouverture de crédits budgétaires au chapitre budgétaire 024 en recettes d'investissement. Il s'agit de petits montants : 1 € et 49 €.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15



#### 4. Autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par une opération d'ordre non budgétaire

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de dette (emprunts), le comptable public du service de gestion comptable de Revel constate qu'un emprunt figurant sur un compte sans mouvement depuis 2015, apparaît comme non soldé pour un montant de 595,31 €. Pour obtenir un état de la dette correct et sincère, les écritures erronées doivent être corrigées et ajustées. En raison de l'ancienneté des opérations, la régularisation est faite par le comptable public sur délibération du conseil municipal. Cette régularisation est d'ordre non budgétaire et n'a pas d'impact sur le budget et les résultats de la collectivité. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le comptable public à apurer le compte.

M. Parker demande de quel emprunt il s'agit. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un reliquat d'emprunt lié au projet école.

Madame le Maire demande au Conseil de voter :

#### RÉSULTATS

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## QUESTIONS DIVERSES

### • Point fête de Pentecôte

M. Ribault résume sa rencontre avec le comité des fêtes pour l'organisation de la fête de Pentecôte : sécurité, blocage du village dès le jeudi soir (partiellement). Les blocs utilisés seront 3 fois plus gros que ceux de l'année dernière afin d'éviter qu'ils ne soient déplacés. Des déviations vont être mises en place par la Mairie.

Il indique également que l'éclairage restera allumé toutes les nuits de la semaine jusqu'au mardi.

En ce qui concerne les forains, Mme Cesses indique que tous les contrats ne sont pas encore revenus signés. La Mairie va faire une relance. Mme le Maire demande aux conseillers de l'aide pour accueillir les forains dès le lundi. Fabrice Espitalier sera là aussi. Le programme de la fête a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Mme le Maire rappelle qu'un pot offert par la mairie aura lieu le dimanche midi. Elle demande que le maximum de conseillers soient présents. Cette fois-ci, la mairie utilisera l'infrastructure mise en place par le comité des fêtes.

Le comité s'occupera des agents de sécurité. Les gendarmes feront un passage tous les soirs.

### • Point commission travaux du 22 avril

Mme Jalabert rappelle que le lancement de l'appel d'offre pour l'extension du cimetière va être lancé d'ici fin mai.

Pour le monument aux morts de Roques, les travaux seront lancés au 3<sup>e</sup> trimestre et devraient être terminés pour la commémoration du 11 novembre.

Églises :

- BSB : un nettoyage complet a été fait par une société le 18 mars.. La mairie n'a pas de retour concernant le diagnostic de l'ensemble du bâtiment. Il est envisagé de mettre en place un programme pluriannuel de travaux avec la DRAC. C'est cette dernière qui priorisera les travaux
- Roques : la sacristie se détache de la nef. Le résultat de l'analyse de sol vient d'être reçu, la mairie va se rapprocher de l'entreprise afin d'avoir des précisions.

Salle des fêtes : une étude de la rénovation du chauffage est en cours par la commission travaux. Deux solutions apparaissent : l'installation d'une climatisation réversible ou le remplacement par un chauffage électrique moderne. Mme Jalabert demande la création d'un groupe de travail : Mme Holderle et M. Loup. Mme Cesses explique les 3 déclinaisons proposées par M. Peron pour l'installation de la climatisation. M. Ribault explique qu'il est en train de faire une analyse des coûts électriques sur la commune sur les 2 dernières années. L'objectif est de mettre en place un nouveau chauffage dans la salle pour la rentrée.

Un point sur le pool routier est fait. Il est rappelé que la commune engage 45.000 € sur ses fonds propres. On apprend que les travaux de busage chemin Pélimbert sont annulés, car un débouchage de la buse a réglé le problème. Le coût financier sera donc allégé. Une partie de la réfection du chemin de Villoté est prévue ainsi qu'une partie de la place d'Auta et de la rue de l'hôpital.

Une fuite d'eau derrière l'église est apparue. L'installation d'une nouvelle buse pour l'extension du cimetière a permis de condamner la canalisation qui fuyait.



Le cadran de l'église est maintenant à l'heure.

- Arrêté sens unique chemin de Pélimbert

À compter du 13 mai 2024, la circulation chemin de Pélimbert sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec le chemin des cinq coins jusqu'à l'intersection formée avec la Route Départementale D77 (sauf riverains et exploitants des terres agricoles bordants le chemin de Pélimbert).

M. Ribault confirme le sens : montant, en direction de Lanta.

M. Parker demande si la vitesse peut être limitée ? Mme le Maire répond que le Maire ne peut pas limiter la vitesse en dehors de l'agglomération. M. Boyer demande si la création d'un hameau ne permettrait pas de résoudre le problème. Mme Cesses émet l'idée de faire des chicanes.

M. Ribault indique que le sens unique va automatiquement limiter la vitesse.

Mme Lannes et Holderne ne sont pas d'accord. La vitesse va au contraire augmenter.

M. Boyer indique qu'il faudrait trouver un moyen de limiter la vitesse. Madame le Maire va se renseigner.

- Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et des caniveaux

Mme le Maire présente son projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs et des caniveaux. Le Maire doit prendre les mesures nécessaires pour éviter tout problème, notamment en cas de gel. Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord. En effet, en ouvrant le site web [service-public.gouv](http://service-public.gouv), on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'obligation.

M. Boyer indique que cela le gêne de déléguer cette mission aux habitants alors que la commune s'en occupait auparavant.

Madame le Maire va réfléchir et tiendra informé le Conseil par mail si elle modifie ou pas l'arrêté.

- Inauguration de la plaine des sports le 29 juin 2024 à 11h

- Questions diverses

M. Parker fait remonter une question d'un habitant sur l'utilisation de la tyrolienne (plaine des sports) la nuit. De même, les chiens ne sont pas tenus en laisse. Mme le Maire répond que différents panneaux seront mis en place pour : l'usage de la tyrolienne, la promenade des chiens. Il y aura également un règlement d'utilisation de la plaine des sports.

Il est indiqué qu'il manque encore les poubelles et les rambardes pour les escaliers.

Le prochain conseil aura lieu 3 juin 2024.

La séance est levée à 21h13.

